





naissance du peuple, et on n'a pas pu obtenir l'apostille des chambres.

Les factions ennemies tiennent les cordons de la bourse et...

On peut hasarder beaucoup sous un gouvernement qui a donné...

En quel moment d'ailleurs s'y prend-on pour faire descendre...

LE SÉNAT. — Cet article du Moniteur était aujourd'hui le texte...

Voudrait-il, à propos du budget, lors du vote du chapitre...

Que signifie donc ce manifeste officiel? Nous renonçons à le...

LA COURONNE FRANÇAISE. — Pour nous, ce qui nous frappe surtout...

plus grosse, ainsi que le ferait un honnête bourgeois. Et c'est par...

LE COMMERCE. — Le premier mouvement qu'un éprouvé, après...

Pourquoi cette sorte de protestation tardive? Pourquoi cette...

Si l'on voulait que la question fût traitée sérieusement, ce...

On accumule les accusations les plus vives, en faisant intervenir...

LE NATIONAL. — Que la France le sache donc! nous ne demandons...

LA QUOTIDIENNE. — L'opposition était impatiente de répondre...

M. Lherbette a exprimé la pensée de la France, quand il a dit...

l'article du Moniteur, il n'a pas voulu porter devant les chambres...

L'UNIVERS. — En résumé, le manifeste du Moniteur, si imposé...

Affaires de Sicile.

On lit dans un supplément extraordinaire de la Gazette de...

Nous étions occupés à répondre à tous les mensonges fastidieux...

Le gouvernement avait été informé que réunis à Corfou, un...

Un cri général d'indignation de la part des Calabrais fut l'accueil...

Quoique des patrouilles de la garde urbaine et de la gendarmerie...

— Oni, et dans ces moments-là son regard me rappelle quelquefois le regard...

avait commencé à nous effrayer si fort. Sans répondre un mot, Dagobert...

voir... — C'est vrai... tu es resté plus longtemps que d'habitude. Puis...



rigade. Il se mit avec eux sur la route, où il avait jugé qu'ils  
passer, et là, placé en embuscade, il les attendit. A  
ils arrivèrent, et un feu réciproque qui s'engagea au  
dans l'obscurité décida de la rencontre. Il y eut des blessés  
part et d'autre, le commandant, l'honneur de la commu-  
Belvédère fut tué, et un gendarme fut atteint. Voilà ce que  
avons souffert de notre côté; mais nous dirons ensuite les  
de nos adversaires. Ce qui définit la situation actuelle et  
de cette entreprise, c'est le passage qui termine le rap-  
de l'intendant, du sous-intendant et du juge-royal, où il  
que les réfugiés, pour se tirer de ce mauvais pas, s'en al-  
sans doute d'après le conseil du bandit calabrais), du  
de St.-Giovanni in Fiore, laissant sur le terrain, armes, ca-  
bonnets, mouchoirs, etc. Mais s'ils se sont dirigés vers St.-  
Giovanni nous pensons que les troupes commandées par le major  
ou d'autres hommes armés, des gardes urbaines et des  
zélés, doivent à l'heure qu'il est, avoir vengé la mort  
commandant de la garde urbaine de Belvédère, le gendarme  
et avoir fait justice de tant de scélérates.

### Affaires de Grèce.

Le juge royal de St.-Giovanni in Fiore, immédiatement après  
reçu l'avis du conflit de Belvédère et de l'approche des  
troupes, réunit plusieurs hommes de la garde urbaine, com-  
mandés par leur chef, auxquels s'associèrent des gardes d'hon-  
neur des propriétaires distingués de la commune; puis, s'é-  
tant mis à la tête de cette troupe, il se porta au pas de course  
dans la contrée appelée Canale della Stragola, éloignée d'en-  
viron quatre milles des habitations sur les confins de la provin-  
ce limitrophe de la deuxième calabre ultérieure. Là, eut lieu  
tôt un autre conflit, et l'on ne saurait assez louer (c'est  
ce que s'exprime le rapport) l'ardeur des braves qui affront-  
ent ces scélérats. Trois d'entre ces derniers tombèrent morts  
et le commencement de l'action, deux furent ensuite blessés,  
quatorze furent cernés et arrêtés. Le petit nombre qui res-  
ta prit la fuite en toute hâte, mais vivement poursuivis ils  
arrivèrent à cette heure, avoir été livrés à la justice. On trouva sur  
eux des proclamations incendiaires, un drapeau tricolore,  
armes et divers autres objets.

La population de St.-Giovanni in Fiore témoigna son horreur  
au si grand attentat et exprima, avant et après l'action,  
des cris de: *Vive le roi*, les sentiments dont elle était animée.

Le général Grivas a appris avec satisfaction l'arrivée du gé-  
néral Zavelas, et il est tout prêt à se rendre à Lepante, avec la  
partie de l'aide-de-camp du général, il amènera les pri-  
sonniers de Avarico qui s'étaient renfermés avec lui. Il aurait pré-  
féré qu'il eût été possible au général Zavelas de se transporter  
d'abord à Avarico, afin d'avoir préalablement une entrevue  
avec lui, mais il paraît que le général n'a pas acquiescé au dé-  
sir de Grivas, puisque nous voyons que son aide-de-camp seul se  
dispose à partir.

Quant à l'insurrection, les affaires sont terminées, ainsi que je vous  
l'ai dit dans ma lettre précédente. Il serait prudent, qu'après le départ  
de Grivas, le gouvernement prit des mesures propres à assurer  
la tranquillité de l'Acarnanie. Vous connaissez les anciennes  
passions de quelques chefs militaires de la Grèce occidentale.  
Malheureusement ces passions ne sont pas encore éteintes, et toute  
préférence, toute faveur de la part du pouvoir ne peut avoir  
d'autre résultat que de nouvelles irritations dont les consé-  
quences seraient de nouveaux malheurs pour le peuple déjà si  
malheureux.

### Parlement britannique.

Le noble Palmerston a annoncé à la chambre des communes, sir Robert Peel sur les événements du Maroc; le noble  
Peel voulait savoir si le gouvernement avait pris les mesures  
nécessaires pour obtenir des renseignements précis sur les évé-  
nements dont cette partie de l'Afrique est le théâtre. Sir Robert

lui a répondu que le cabinet était en règle sous tous les rap-  
ports, et que tout était disposé de manière à protéger les inté-  
rêts des sujets anglais, établis dans l'empire du Maroc.

Sir Robert Peel a annoncé à la chambre des Communes  
que le gouvernement renonçait à mettre en discussion, pour cet-  
te session du moins, le bill sur l'enregistrement des électeurs en  
Irlande, et celui sur les corporations municipales. En prenant  
cette résolution, a dit le très-honorable baronnet, le gouverne-  
ment s'est rendu à l'opposition générale des membres irlandais  
contre ces deux bills.

Le 2, sur la proposition de sir Graham, un comité de neuf  
membres a été désigné dans la chambre des communes, pour  
faire une enquête sur l'intéressante question du cabinet noir à  
la poste de Londres. M. Duncombe a été exclu de ce comité, à  
une forte majorité. Les ministres en font partie.

### Chambres françaises.

La chambre des députés a adopté le projet de loi relatif au  
chemin de fer de Paris à Strasbourg par 191 voix contre 62.  
Elle avait avant ce vote rejeté un amendement de M. Arago d'a-  
près lequel, dans le matériel de tout chemin de fer subven-  
tionné ou exploité par l'état, le nombre des locomotives cons-  
truites à l'étranger n'aurait pu excéder le dixième du nombre  
total de ces machines. Ainsi que M. le ministre des finances l'a  
fort bien fait observer, la discussion de cette question viendra  
naturellement lorsqu'il s'agira de la loi de douane dont la  
chambre est saisie.

M. Arago a annoncé tout d'abord qu'il venait proposer au  
gouvernement une économie de trois ou quatre cents millions  
sur la dépense totale du réseau de Railways. Un pareil début  
ne pouvait manquer de fixer l'attention de la chambre; M. Ara-  
go en a profité pour faire une de ces magnifiques leçons dont lui  
seul a le secret.

Il commence par dire que la première locomotive, la première voiture à va-  
peur a été faite en France en 1778, elle était destinée aux routes ordinaires.  
Cette voiture, continue M. Arago, existe encore, on la conserve religieusement  
au Conservatoire; elle ne manquait pas de puissance, car, au contraire, elle en  
avait trop. Lorsqu'on en fit l'essai à l'arsenal, on ne put pas la modérer; elle  
perça un mur et l'on dut y renoncer.

L'histoire de la voiture à vapeur est continuée par l'honorable orateur, qui  
parle des essais nouveaux faits en 1803, 1813, 1814 et 1825; en 1825, ajoute-t-  
il, on n'admettait pas la possibilité de faire plus de quatre lieues à l'heure, par-  
ce que, pour obtenir plus de rapidité, il aurait fallu une chaudière d'une trop  
grande dimension. Depuis lors un Français, M. Séguin, a trouvé un moyen de faire  
une chaudière de poids médiocre et de médiocre dimension, chaudière suffi-  
sante pour la plus grande rapidité; enfin, un autre perfectionnement a été réa-  
lisé par un autre Français, M. Pelletan. En 1840, on est arrivé à réduire de  
moitié la consommation des machines à vapeur. Les modifications faites aux  
rails sont peu importantes, du moins en ce moment. L'arrivée aux pentes.  
On avait cru d'abord qu'avec 10 ou 11 millimètres de pente on arriverait  
bientôt à la vitesse d'un boulet de canon. On n'avait en cela oublié qu'une  
chose, c'est un frein qui ne fait jamais défaut, la résistance atmosphérique; il  
est maintenant admis qu'avec une inclinaison de 15 millimètres, la vitesse, au  
bout d'une pente indéfinie, est inférieure à ce qui est toléré sur une ligne ho-  
rizontale. En Angleterre, on admet les pentes de 10 millimètres. Chez nous, un  
ingénieur seule devant des pentes un peu fortes, et il a la conviction que plus  
faibles seront ses pentes plus son projet aura de chances d'être admis. De là  
une entrave à tout progrès.

Maintenant, un mot sur les courbes. On a toujours recommandé les courbes  
d'un très-long rayon; mais c'est là une occasion d'énormes dépenses. Il a été ré-  
sulté à cela par un nouvel agencement de voitures que l'administration des sciences  
a jugé très-favorablement. L'administration, jusqu'ici, ne l'a pas accueilli.  
On est arrivé, avec ce système, à faire tourner des voitures de chemin de fer  
dans une cour de dix-huit mètres. Or, je ne crois pas que l'administration ad-  
mette des courbes de moins de 300 mètres.

Je conclus, messieurs, qu'il y a urgence de faire de très-importantes modi-  
fications aux pentes et aux courbes. Celles qu'on peut faire sans aucun danger  
amèneraient une économie de 50 mille fr. par kilomètre; or, 4 mille kilomè-  
tres forment le chiffre des lignes composant notre réseau de chemin de fer; on  
arriverait donc à une économie de 200 millions. Dans l'état présent des choses,  
nous faisons du vieux; nous nous servons de principes qui étaient bons il y a  
quelques années. Nous n'étudions pas assez les progrès obtenus par les persévé-  
rants efforts des ingénieurs.

Arrivant ensuite à une autre invention, celle du système de chemins de fer at-  
mosphériques, l'orateur en fait la description. En faveur de ce système, il cite  
l'opinion d'ingénieurs éminents: MM. Brunel, Cubitt, Tesserenc, Mallet. Com-  
batant l'avis des personnes qui craignent que le chemin atmosphérique ne  
donne pas une suffisante vitesse, l'orateur dit que la limite extrême de vitesse  
serait six lieues à la minute, 360 lieues à l'heure; qu'en restant bien en de-  
çà de cette limite extrême, on aura des vitesses à la fois très-grandes et rassuran-  
tes. Quant aux machines fixes qui seraient employées dans le chemin atmosphé-  
rique, l'orateur les met bien au dessus des machines mobiles des chemins de  
fer ordinaires. Ces machines fixes, dit M. Arago, pourraient être utilisées de  
toutes sortes de manières pendant qu'elles ne seraient pas employées au ser-  
vice du chemin. Ainsi, par exemple, on les pourrait occuper à alimenter d'eau  
nos villages qui en manquent; on pourrait s'en servir pour les irrigations.  
Quant aux pentes, je le répète, elles ne seraient plus à considérer, et l'on pour-  
rait aisément descendre du haut des tours de Notre-Dame.

La commission chargée d'examiner la proposition rela-  
tive aux postes, a terminé son travail. La commission, à la  
presqu'unanimité se prononce pour le principe de l'uniformité  
de la taxe des lettres, mais elle n'en croit pas l'application op-  
portune; la majorité est d'avis de réduire le prix des trans-  
ports d'argent et de supprimer le décime rural. Le rapport de  
la commission a été déposé aujourd'hui.

La chambre des députés a commencé la discussion du projet  
de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux; on s'attend à ce  
qu'elle rejetera l'amendement que M. Crémieux y a fait intro-  
duire.

Le Journal des Débats rapporte que la commission de la  
chambre des députés sur l'enseignement secondaire consacre le  
plus grand soin à l'élaboration de son rapport. Elle se réunit  
tous les jours, et consacre quatre ou cinq heures à ses délibé-  
rations. La plupart des articles du projet de loi ont été déjà exa-  
minés et adoptés. Un débat très-long a eu lieu sur l'article qui  
exige des membres du clergé la déclaration qu'ils n'appartiennent  
à aucune congrégation religieuse. Cet article a été, dit-on,  
admis à cinq voix contre quatre. La commission a établi le tex-  
te primitif du projet de loi en ce qui concerne le programme du  
baccalauréat. Elle propose en conséquence que ce programme  
soit soumis au conseil royal de l'instruction publique, et non au  
conseil d'état, ainsi que l'avait décidé la chambre des députés. On  
croit que la commission pourra fermer la discussion jeudi pro-  
chain, et que M. Thiers sera en mesure, samedi 6, de donner  
communication de son rapport à la chambre.

Le Courrier-Français annonce de son côté que le rapport  
ne sera lu que la semaine prochaine.

### Nouvelles d'Orient.

Au départ du dernier courrier de Bombay, lord Ellenbo-  
rough ne connaissait pas encore son rappel. Une colonne an-  
glaise de 800 hommes, commandée par le capitaine Taitel et le

lieutenant Fitzgerald, s'est laissé surprendre par les Belou-  
chees, qui l'ont poursuivie jusqu'à Poolagee, en la faisant  
cruellement souffrir. Sher Mahomed, à la tête de 20,000 In-  
diens, avait recommencé les hostilités. Le 64<sup>e</sup> régiment avait  
encore donné des marques inquiétantes d'insubordination.

Le Bombay Monthly Times, du 29 mai annonce, sous la  
rubrique de Madras, que le choléra a exercé dans ces derniers  
temps, des ravages immenses qu'on n'avait pas eu à déplorer,  
pendant les précédentes années. Le fléau a résisté à toutes les  
précautions, à toutes les mesures sanitaires, et parmi les corps  
qui ont marché au sud d'Hyderabad, il n'en est pas un seul qui  
n'ait été cruellement décimé.

On écrit de Erzenroum, 29 mai:  
Les négociations relatives au différend turco-persan sont tou-  
jours dans un état de stagnation complète, et il est impossible de  
prévoir le moment où elles reprendront quelque activité, puis-  
que cela dépend, à ce qu'il paraît, des réponses que l'on attend  
de la S. Porte et du cabinet persan.

Nous avons vu arriver, il y a trois jours, M. le lieutenant colo-  
nel anglais Farrant, venant de Bagdad, par la voie de Mossoul.  
Cet officier avait été chargé dans ces contrées d'une mission  
qui se rattache à la question turco-persane.

La S. Porte vient d'envoyer à S. Exc. Kyamil pacha, notre  
gouverneur-général, un firman par lequel Sa Hautesse daigne  
lui témoigner sa satisfaction pour le zèle et le talent qu'il ne ce-  
sse de déployer dans le gouvernement des provinces qui lui sont  
confiées. Ce firman donne une grande extension aux  
pouvoirs dont ce haut fonctionnaire était revêtu.

Quelques symptômes de désordre ont été remarqués dernièrement à  
Mouch; mais on ne doute pas que les mesures prises par S. Exc.  
Kyamil pacha ne parviennent à réprimer promptement ces cou-  
pables tentatives qui, du reste, n'ont aucune gravité.

Suivant les dernières nouvelles d'Alexandrie datées du 20  
juin dernier, il est toujours question d'établir une ligne de ba-  
teaux Egyptiens entre Constantinople et Alexandrie, voie de  
Syra, mais l'absence du Reschid, parti pour Trieste, avec les fils  
du Pacha, retardera tellement la mise à l'exécution de ce projet,  
que d'ici là le Pacha l'aura probablement oublié; car sa mé-  
moire devient chaque jour plus faible et plus incertaine. Le bas-  
sin et le barrage sont toujours dans le statu quo, c'est-à-dire que  
l'on ne peut parvenir à se rendre entièrement maître des filtra-  
tions que l'on n'a pas perdu tout espoir et même que l'on en  
conserve beaucoup, de mener cet ouvrage à bonne fin dans 6  
ou 8 mois. Le projet du barrage attend, pour être com-  
mencé, l'achèvement du bassin, et, d'après cela, le Pacha déjà  
bien vieux, risque de ne pas le voir commencer sous son règne.

Au sujet de la santé publique, on conte une singulière  
histoire, c'est-à-dire que le pacha, après avoir beaucoup re-  
proché aux employés de cette administration de ne pouvoir  
extirper la peste de l'Egypte, les aurait menacés de les renvoyer  
tous et d'abolir toutes les lois de quarantaine, si, dans  
les 40 jours, la peste existait encore à Alexandrie. La-dessus,  
MM. les médecins chargés d'inspecter les malades commencè-  
rent par faire diminuer peu à peu le nombre des cas de peste;  
mais, comme pour la réputation de zèle du bureau de santé, il  
était très-convenable de n'attribuer cette diminution sensible  
et la disparition de la maladie, qu'à quelque grande mesure  
d'hygiène, les grosses têtes du bureau imaginèrent de  
demander au pacha et à MM. les consuls d'obliger tous les ha-  
bitans de la ville à blanchir l'intérieur de leurs maisons avec  
de la chaux et à exposer leurs effets à un séchage général pen-  
dant 30 jours. On conçoit aisément qu'une mesure aussi ridi-  
culément impossible n'a pu être mise à exécution. Cependant  
rien n'y a manqué aux yeux du pacha, car, suivant les décrets  
des divers consuls, un délégué de la police, conjointement  
avec un employé de chaque consulat, devait faire des visites  
domiciliaires, pour veiller à ce que l'ordre fût exécuté. Or, la  
visite domiciliaire dans 12,000 maisons est déjà matérielle-  
ment impossible, faute de temps et d'employés; que sera-ce de  
la quarantaine elle-même et du blanchissage à la chaux! mais  
ce sont là des mesures et des projets grandioses, et les Egyptiens  
n'en font point d'autres.

### Nouvelles de Suisse.

Lucerne, 29 juin.  
La Diète extraordinaire a clos hier sa session. Tous les délé-  
gués des cantons ayant fait connaître leur avis sur les affaires du  
Valais, l'assemblée a passé aux votes. En voici le résultat.

1<sup>o</sup> Pour la proposition de nommer une commission qui devra  
examiner s'il y a lieu d'ordonner une intervention ultérieure  
dans les affaires du Valais, et à laquelle on devra remettre tous  
les documents, ainsi que les rapports originaux du commissaire  
fédéral Meyer, ont voté: Schaffhouse, Turgovie, Appenzell,  
Rhode extérieure et Glaris. 3 états et demi.

2<sup>o</sup> Pour la proposition: la diète décide qu'elle ne juge pas à  
propos de s'immiscer d'une manière quelconque dans les affai-  
res du Valais comme autorité fédérale, ont voté: Zurich, Uri,  
Unterwald, Zug, Tesin, Valais, Neuchâtel, Appenzell, Rhode  
intérieure, Bale-Ville, Fribourg, Schwitz, St-Gal et Vaud.

3<sup>o</sup> Pour la proposition d'inviter d'une manière pressante le Va-  
lais à accorder une amnistie, ont voté: Grisons et Turgovie; et  
pour une invitation pure et simple, Genève, Turgovie, Glaris,  
Glaris et Berne (5 cantons.)

4<sup>o</sup> Pour la proposition d'inviter le Valais à renvoyer devant  
les juges ordinaires les accusés: Glaris, 3 états et demi, pour un  
simple vœu à cet égard, Grisons, Glaris, Berne, Turgovie, Ap-  
penzell, Rhode extérieure, 4 cantons. Argovie seule a voté pour  
la proposition d'envoyer dans le Valais des commissaires fédé-  
raux pour examiner l'état des choses et faire un rapport. Sur la  
proposition du président, l'assemblée décide que lundi pro-  
chain, jour de l'ouverture de la diète ordinaire, elle examinera  
la conduite du vorort, du commissaire fédéral Meyer et  
des cantons de Berne et de Vaud lors des événements du Valais.

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 27 juin.  
Le 25 du courant M. Don Cayetano Cardero a été arrêté par  
le major de la place et conduit, d'ordre du capitaine-général, à  
la prison de los Basilioz, d'où il a été extrait à 2 heures et demie  
de la nuit, et dirigé sur un point que l'on a refusé de faire con-  
naître à l'épouse du prisonnier, ainsi qu'il résulte de l'arresta-  
tion de son mari. La voiture qui a accompagné M. Cardero était es-  
cortée par 2 ou 3 cavaliers et un lieutenant, et il n'a été permis  
à aucun de ses parents de l'accompagner. On ignore la cause de



cette mesure. Quelques journaux du soir ont dit que M. Cordier allait être déporté aux Canaries en vertu d'un ordre royal reçu de Barcelonne.

— On donne comme certaine, dit *El Castellano*, la nouvelle de la démission du marquis de Viluma, démission sur laquelle S. M. ne se serait pas encore prononcée. Ce bruit a suffi pour que quelques journaux considérassent la crise comme terminée, et pour qu'ils désignassent même, comme successeur de M. de Viluma, M. le marquis de Miraflores ou M. Mon, lequel serait remplacé lui-même par M. Santillan. Mais la crise subsiste encore, et il est probable qu'elle ne se terminera qu'après de longues conférences entre les ministres. Autrement, quelle nécessité y avait-il que les quatre ministres résidant à Madrid se fussent transportés à Barcelonne, si la difficulté se résolvait avant de connaître leurs opinions. On doit donc croire que la question n'était pas résolue le 23, et qu'il n'y avait pas encore de modification.

— *El Tiempo* de son côté dit, d'après une lettre de Barcelonne que le marquis de Viluma avait donné sa démission le 23, et l'on assurait à Barcelonne que le portefeuille serait donné au marquis de Miraflores ou à M. Mon qui serait remplacé aux finances par M. Santillan. Cette dernière combinaison ne nous paraît pas probable. On disait également que le baron de Meer avait donné sa démission et proposé pour le remplacer le général Pavin. Le président du conseil des ministres a refusé, et l'on avait parlé d'abord du général Roncali, puis on a pensé plus sérieusement au général Tacon. Toutefois le baron de Meer reste toujours dans l'exercice de ses fonctions. On dit que la démission du baron de Meer était venue par suite d'un démêlé qu'il aurait eu avec le général Soria, inspecteur-général de l'infanterie.

— *El Globo* annonce que la démission de M. de Viluma a été donnée et acceptée.

— A Santiago de Galice, le curé Troncoso a été condamné à deux années d'exil dans l'île de Majorque, pour avoir prêché ouvertement contre les institutions actuelles.

**Nouvelles de Portugal.**

Nous avons des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 26. A cette date, la reine et la cour étaient encore à Cintra. On a arrêté un déserteur du 3<sup>e</sup> d'infanterie, qui depuis 2 mois parcourait les provinces de Minho et de Beira en se faisant passer pour don Miguel. Ce titre lui a valu partout dans ces provinces une réception des plus flatteuses. On l'a arrêté dans une maison à Lanhoso, au moment même où, décoré de nombreux ordres de chevalerie, il tenait grand lever et admettait au baise-main les gens que leur rang rendait dignes de cet honneur; quelque ridicule que soit cet épisode, il doit donner à réfléchir au gouvernement.

La perception des taxes a été ordonnée par arrêté royal, ce qui fournit aux journaux de l'opposition l'occasion de crier à la violation de la constitution qui veut que les taxes soient votées par les cortès. La théorie du refus de l'impôt est ouvertement discutée par ces feuilles; elles le conseillent au peuple et lui assurent qu'il sera appuyé par les magistrats.

**Nouvelles de France.**

Le bateau à vapeur hôpital, le *Météore*, arrivé à Toulon le 23, a apporté des correspondances d'Alger du 25 et d'Oran du 22. Voici ce qu'on écrit d'Oran à la date du 22 juin : On annonce un mouvement extraordinaire, tout se prépare pour de grandes opérations militaires. Un point important sur la côte ouest, Djemaa-Ghazaouta, va être occupé incessamment. Les steamers le *Labrador* et le *Véloc*, remorquant chacun un navire de commerce, partiront demain, 23, pour cette destination avec 120,000 rations, des munitions de guerre et du matériel de toute nature. On embarque, en outre, à bord des deux vapeurs, 400 hommes d'infanterie. On annonce qu'une colonne sera réunie à Djemaa-Ghazaouta, le 25.

Le bruit a couru en ville qu'après l'affaire du 15, le maréchal Bugeaud s'était retiré sur Ouedha, ville marocaine de la frontière; mais nous n'avons reçu, depuis le 17, aucune nouvelle positive de l'intérieur.

On écrit d'Oran le 3 juin. Toutes les troupes de la province sont concentrées sur la frontière. Deux régiments sont arrivés d'Alger avec beaucoup d'artillerie. On attend le maréchal Bugeaud avec 5 bataillons à vapeur chargés de troupes. Si les marocains n'ont pas des forces considérables à leur opposer, les Français vont tout d'un trait à Tanger. C'est Abd-el-Kader qui a proposé cette levée de boucliers et l'empereur de Maroc s'est fait son calife. On dit qu'il a 18,000 chevaux sous ses ordres. Si Abd-el-Kader a ces forces sous ses ordres, il laissera les marocains engagés avec les français, et il se dirigera vers Tlemcen et Mascara où il y a peu de troupes.

(*El Impartial* du 28.)

Nous lisons dans un journal français qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre l'Espagne d'une part, et la France et la Grande-Bretagne, de l'autre. Ce traité, préparé par M. Alexandre Mon, ministre des finances, aurait été accepté par M. Guizot dans les conférences qu'il a eues avec M. le marquis de la Viluma; lorsque ce dernier quitta l'ambassade de Londres pour aller prendre à Madrid la direction des affaires étrangères.

(*Précurseur*.)  
Le *Constitutionnel* annonce que le nombre des abonnés nouveaux ayant dépassé toutes ses prévisions, il en est résulté que le tirage des suppléments contenant la partie du *Juif Errant* paru en juin, s'est trouvé insuffisant. Un nouveau tirage se fait en ce moment, et ceux de MM. les abonnés nouveaux auxquels ce complément n'a pu être encore expédié le recevront avant deux jours; mais on a dû leur adresser cet avis pour prévenir les réclamations.

**Chronique judiciaire.**

Paris, 2 juillet.  
A 9 heures un quart les cours ont eu lieu. Les accusés sont introduits dans l'ordre ordinaire. Rousselet semble fort abattu. L'accusé Edouard affecte la même insensibilité qu'aux audiences précédentes; ses cheveux sont artistement rangés. Côté accusé est toujours l'objet de la curiosité la plus vive.

Il reconnaît que le fils ne se plaisait pas chez son père, qu'il y avait des discussions, le fils ne répondait pas; il n'est pas vrai que la querelle entre le père et le fils durât encore le 15 janvier; le fils avait refusé de lui souhaiter la bonne année. Ce ne fut que le 3 janvier qu'une des tantes d'Edouard le remit avec son père. Il n'est donc pas vrai qu'il y eût le 15 de nouvelles querelles entre eux deux.

Le défenseur arrive au crime. L'auteur est connu. Il se nomme Rousselet. Quel est cet homme? On vous l'a dit: c'est un individu plein d'astuce et d'habileté, violent, cruel, flatteur pour ceux qu'il voulait séduire. Un mot seul vous le peint; il est de sa femme; elle a dit: s'il a commis un crime, il se tuera; mais avant il voudra encore nous faire du mal.

M<sup>e</sup> Chaix-d'Est-Ange rappelle qu'il a maltraité sa femme, ses enfants, qu'il a fait un jour tomber sa femme, enceinte, et que la fille qui est venue au monde a été constamment à l'agonie; elle est morte. N'est-ce pas l'homme qui a tué son fils à coups de barres de fer. Nous connaissons ce grand coupable par son caractère, ses habitudes violentes ou plutôt par ses crimes restés impunis, mais qui n'en sont pas moins avérés.

La justice est mise sur les traces de l'assassin, on pénètre dans la maison de Rousselet, dans cette famille où, selon l'expression d'un agent de police, tout semblait dressé pour le crime. Rousselet n'est pas chez lui, mais son gendre le trahit, il met la force armée sur sa trace et le lendemain on le trouve dans cette cabane du jardin où il avait préparé la plus ridicule comédie. Déjà Rousselet a préparé ses réponses, organisé son système de défense, tant est grande l'habileté de dissimulation de cet homme. L'accusé d'abord un innocent, le jardinier de la maison Cadot et une autre personne inconnue; il se met en tiers dans le crime ou plutôt, il ne s'en fait que le spectateur, et après cet infâme mensonge, il a demandé à signer le procès-verbal de sa déclaration, et ajoute qu'il se sent soulagé. Qui donc a suggéré cette déclaration à Rousselet? Qui l'a poussé à accuser faussement un innocent.

Ici le défenseur impute à la police le fait de cette influence. D'après lui, la police emploie dans les instructions un système souvent dangereux. Ce système consiste à encourager les révélations. Pour y arriver, elle met l'accusé au secret, dans un cachot où l'on voit à peine le jour, où l'on ne peut rien savoir de ce qui se passe au dehors, même dans la famille. Là elle place à côté du détenu un compagnon, un ami imposé qui est un des hommes avoués de l'administration, un forçat, un bandit, un misérable. Et voilà ce que l'on fait dans ces temps de lumière et de liberté, où la torture est abolie, où l'instruction criminelle a fait tant de progrès. Voilà le procédé de la police; voilà comment elle interroge l'accusé. C'est par ce procédé qu'elle force le coupable à avouer des complices, c'est par ce procédé qu'elle a suggéré à Rousselet qu'il y avait un homme plus coupable que lui: que cet homme était le fils Donon; Et la police appelle cela *monter*, ou obtenir la pensée d'un homme! (Sensation profonde.)

C'est dans cet interrogatoire que la justice n'a pas dirigé que Rousselet s'est jeté dans les bras de ceux qu'il a dû appeler ses *Sauveurs*, qu'il s'est fait dénonciateur. Dans cette torture nouvelle qui a remplacé la torture ancienne, la police a obtenu les déclarations du coupable qui les a faites pour sauver sa tête. Voilà! ajoute le défenseur, les circonstances que je devais vous soumettre et vous, MM. les jurés, vous les appréciez. Ce que je demande à Dieu, c'est que les accusés qui peuvent succomber sous ces abominables intrigues soient jugés par des hommes honnêtes qui en fassent bonne justice.

M<sup>e</sup> Chaix-d'Est-Ange discute ensuite les charges qui s'élevaient contre Rousselet et établissent qu'il a seul commis le crime du 15 janvier.

Où, Rousselet a commis seul le crime; croire à ses accusations, croire qu'un enfant ait fait la nuit pendant qu'on assassinait son père, croire que cet enfant ait trempé ses mains dans le sang de son père, qu'il ait eu le monstrueux courage, l'abominable sang-froid de jeter des cendres sur ce sang qui coulait. Cela n'est pas possible; sans doute, il y a dans l'humanité des natures bien affreuses, bien criminelles, mais il n'en est pas qui arrivent à ce degré impossible du crime.

(En ce moment l'accusé Edouard met sa tête dans ses mains et verse d'abondantes larmes pour la première fois depuis l'ouverture de ces longs débats.)

Mais en admettant même la culpabilité du fils; il faut pourtant admettre un intérêt à faire tuer son père. Hé bien! quel intérêt avait le jeune Edouard Donon? Aucun. (Le défenseur démontre qu'Edouard connaissait la position de fortune de son père, qu'il savait que la succession était à-peu-près nulle.) Est-ce sa malheureuse liaison avec Caroline Mérandon. Mais cette indigne fille appartenait à tout le monde; elle courrait toutes les bals publics, tous les mauvais lieux de Paris. Et lorsque Caroline Mérandon prétend qu'elle lui a résisté, elle ment; elle ment encore lorsqu'elle prétend qu'Edouard connaissait ses relations avec M. Donon-Cadot, père. Ce n'est pas pour une telle femme qu'Edouard pouvait avoir contre son père une jalousie furieuse, comme on a voulu le dire et la preuve c'est qu'après le départ de Caroline il n'a pas cherché à la retrouver; il est resté 4 mois sans songer à la voir. Ainsi impossibilité qu'Edouard ait tué son père. Il n'avait pas de motifs.

Après avoir écarté les charges morales le défenseur s'attache à écarter les charges matérielles de l'accusation.

Qu'on ne dise pas non plus qu'Edouard connaissait ce qui se passait dans le cabinet de son père. Une des preuves contraires, c'est qu'on voit par les empreintes de l'assassin, que Rousselet n'a cessé de marcher sur la pointe des pieds pour ne pas être entendu de l'appartement supérieur. Quant à la circonstance des cris, la défense démontre que la victime n'a pas pu crier, et que même eût-elle crié, Edouard ne l'aurait pas entendue.

Le défenseur suit l'accusé dans les différents interrogatoires qu'il a subis à la suite de son arrestation. Il combat les conséquences que l'on a voulu tirer de ses déclarations et soutient que ces déclarations lui ont été arrachées par les rigueurs du régime de la prison. Cette partie de la plaidoirie produit sur l'auditoire de fréquentes marques d'émotion.

Il montre Edouard-Donon dans la suite de l'instruction faisant des déclarations qu'il devait plus tard rétracter, des déclarations où il accusait sa famille. Eh bien! Ce jour-là, Edouard brisé, accablé, torturé, Edouard avait perdu la raison! Il était fou.

Enfin la défense s'étend sur les autres détails qui ont environné le crime; elle montre Edouard Donon comme ne connaissant pas Rousselet, comme ne sachant pas même son nom. Est-il possible d'admettre qu'Edouard se soit adressé à cet homme, qu'il l'ait cherché à la première ou de la seconde entrevue, il lui ait promis 200,000 fr. pour assassiner son père.

Ce qui est plus inadmissible encore, c'est qu'au dire de Rousselet, il ait arrêté avec Edouard l'heure et le jour du crime dans le couloir voisin du cabinet, là où tout le monde pouvait les entendre et les voir. Jamais les assassins n'ont procédé ainsi. En outre Rousselet prétend qu'Edouard lui a offert 100,000 fr. Mais Edouard était mineur, et Rousselet, l'homme habitué aux affaires ne pouvait ignorer cette particularité. On lui a promis 100,000 fr., dit-il, mais depuis l'assassinat a-t-il cherché à revoir son complice, à lui demander le salaire promis? Non, Rousselet s'en va furtivement, au péril de sa vie, recouvrer les billets qu'il a volés. Ecartant successivement les dernières charges de l'accusation, le défenseur trouve dans les dépositions des témoins la preuve de l'innocence d'Edouard.

Après cette défense, qu'a été brillamment présentée, l'accusé Rousselet interrogé de nouveau persiste dans ses déclarations. L'audience est suspendue pour entendre les répliqués.

**Audience du 3.**

L'audience est ouverte à 10 heures et demie du matin. La foule est moins grande.

M. le président annonce que les débats sont terminés, il fait le résumé des faits et des plaidoiries et pose enfin les questions sur lesquelles le jury aura à délibérer.

A une heure, MM. les jurés se retirent dans la chambre des délibérations. Après une heure et demie le jury rentre en séance et M. le chef du jury, donne lecture de la déclaration, par laquelle Rousselet est reconnu coupable sur toutes les questions, mais avec des circonstances atténuantes, à la majorité.

Les questions relatives à Edouard Donon sont résolues négativement. En conséquence, Rousselet est condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et aux frais du procès.

Edouard-Donon est acquitté.

**Nouvelles d'Angleterre.**

Le roi de Saxe est arrivé samedi à Edimbourg d'où S. M. doit se rendre dans les Highlands.

Le fils aîné de sir Robert Peel vient d'être nommé secrétaire de la légation anglaise à Madrid.

Le *Morning-Chronicle* attaque vigoureusement lord Aberdeen à qui il reproche sa longanimité vis-à-vis de la France; il ne trouve pas que Maroc soit une conquête indifférente.

Le *Times* soutient que le ministère anglais ne peut pas rester spectateur indifférent de ce qui vient de se passer à Maroc.

Le docteur Wyll adresse la lettre suivante au journal anglais le *Herald*, à laquelle il prie de donner toute publicité:

Monsieur, dans la tente de l'émir Jarog le Turcoman:

A toutes les sociétés des missions philanthropiques pour

l'abolition de l'esclavage et scientifiques en Angleterre, en Allemagne, Prusse, Russie, Suède, Danemarck, Indes, Amérique.

Mes chers amis,  
Depuis que j'ai quitté Téhéran, l'espoir de trouver mes vivants mes amis Stoddart et Conolly semble diminuer à mesure que j'approche de Bokhara. Il est vrai que partout où qu'ils sont vivants, et il est certain qu'on n'a vu aucune mention publique à Bokhara. D'un autre côté, le kalifa, le derviche de Mowe, dont j'ai quitté hier la tente hospitalière corté d'un de ses parents et d'autres Turcomans, m'a dit que Stoddart était vivant. Mais s'ils sont vivants, ils sont dans la prison de Harum-Seray, qui touche au harem de l'émir, en sorte qu'ils ne peuvent communiquer avec aucun étranger. Je vous annonce en conséquence que je serai à Bokhara dans cinq ou six jours si l'émir ne donne point l'ordre de rétro à Charjoo, première place frontière de Bokhara, où j'irai après-demain. Si vous apprenez après mon arrivée à Bokhara que Conolly et Stoddart sont morts et que ma tête est bée par l'ordre du chef de Bokhara, au lieu de venger les ces braves officiers, payez, je vous prie, la rançon de 200,000 aux Turcs, Persans et Italiens qui ont été amenés de la Perse du Korozan à Bokhara. Plusieurs milliers de ces esclaves vendus à Bokhara et aux environs aux conditions les plus convenables. Ce sont des blancs. Si vous apprenez que mon est tombée, dites qu'il a été donnée à un israélite, pour le Dieu, d'exposer sa vie pour sauver celle de gentils, ou nobles parents de ma chère Georgiana, si vous apprenez que ma tête est tombée à Bokhara, soyez bons pour ma femme et mon cher fils, Henri-Drummond-Charles Wolff.  
• Votre tout affectionné, Wolff  
• Ecrit de High Nayland, dans le comté d'York.

**Théâtre-Royal-Français.**  
Samedi 6 juillet. — (Représentation N<sup>o</sup> 22.)  
**Robert-le-Diable.**  
grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et Germain Delavigne, musique de G. Meyerbeer.  
Au deuxième acte: Introduction par MM. et Dames du corps de ballet  
**Pas de Deux.**  
Dansé par M. Bolzaguet et Mlle Esther Théleur.  
Au troisième acte: Grande scène des Nonnes, dansée par Mlle Esther Théleur et Mesd. du corps de ballet.  
On commencera à SEPT heures.

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 4 Juillet.*

	COURS	OUVERT.
	2 juill.	
Dette active	21 1/2	21 1/2
Dito dit	182 1/2	182 1/2
Dito dit	182 1/2	182 1/2
Dito des Indes	4	4
Dito dit	4	4
Syndicat	4	4
Dito	3 1/2	3 1/2
Société de Commerce	144 1/2	144 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	4 1/2
Dito de Harlem	—	—
Dito de Rotterdam	—	—
Act. du lac de Harlem	5	5
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	107 1/2
Dito dit 1822 & 1829	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	6
Certificats au dit	6	6
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	5
Emprunt de 1840	4	4
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	4
Passive	5	5
Dette différée à Paris	—	—
Deferred	—	—
Ardoins	5	5
Obligations Goll. & Comp.	5	5
Dito métalliques	5	5
Dito dit	2 1/2	2 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	3
France	—	—
Pologne	—	—
Brésil	—	—
Id. id. 1843	83	83
Portugal	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	2 1/2

Il s'est présenté aujourd'hui beaucoup d'amateurs pour toutes les séries de nos fonds nationaux. Cependant la hausse qui en fut le résultat n'eut aucune influence sur les intégrales, mais plus tard lorsque plusieurs séries de ce dernier fonds apportées en marché eurent été réalisées, ce fut par l'impulsion générale des autres fonds hollandais et est resté plus élevé. Dans le 2<sup>e</sup> p. c. et dans le 4<sup>e</sup> p. c. les affaires étaient très-considérables. Les capagnols qui étaient hier en baisse sont relevés aujourd'hui et restent en hausse.  
Les autres fonds étrangers n'ont presque pas varié.  
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; escompte 2 1/2%; Deniers pris à 5 heures: 2 1/2% 61 1/2; Holl. 5% 100; Soci. Commerce 144; Ardoins 21 1/2.

**Bourse de Paris du 3 Juillet.**

	COURS	OUVERT.
	2 juill.	
France	—	—
Cinq pour cent	—	122 1/2
Trois pour cent	—	82 3/8
Emprunt Ardoins	—	—
Anc. différé	—	—
Nouv. dit	—	—
Passive	—	5 1/2
Certificats Falconst.	—	—
Naples	—	—
Pays-Bas	—	—
Dette active	2 1/2	61 1/2
Dette active	5	—
Dito	3	—
Belgique	—	—
(Banque belge)	—	665 00
États-Unis	—	—
Obligations de la Banque	—	—

**Bourse d'Anvers du 4 Juillet.**  
Métalliques, 5% ». — Naples, 5% ». — Ardoins, 5% 1/2 ». Dette différée ancien ». — Passive, 5% ». — Lots de Resse, ». après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2. — Coupons, 1/2.  
**Bourse de Vienne du 26 Juin.**  
Métalliques, 5% 110 1/2. — Dito, 4% 100 1/2. — Dito, 3% 77 1/2 de 1834. ». — Actions de la Banque 1629.

LA HAYE, chez Léopold Laenberg, Luge Nieuwe  
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveld  
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Smeek, Hoop